

BA. 2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021
Reçu en préfecture le 04/02/2021
Affiché le 5 - FEV. 2021
ID : 084-218400562-20210128-2021_01_5-DE



Vaucluse

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**

DELIBERATION N° : 2021.01.05

OBJET : GRDF – RAPPORT D'ACTIVITE 2019

NOMENCLATURE : 8 – Domaines de compétences par thèmes / 8.4 – Aménagement du territoire

Date de convocation :
19 Janvier 2021

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Représentés : 05
Non représentés : ___

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

L'an deux mil vingt et un, le 28 JANVIER à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : Louis BISCARRAT – **MAIRE** – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – **ADJOINTS** - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / O. ROYER / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

Excusés représentés : E. MARRACHE par GA. FLEURY / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFART par S. ORIVELLE / R. CASTEL par G. BUCHET / R. VIARD par T. VERMEILLE

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Grégory HUREL – Directeur des services techniques ne participant pas aux débats

Dans le cadre des concessions de distribution publique du gaz, le concessionnaire, en l'occurrence GRDF (Gaz Réseau Distribution France), doit remettre tous les ans un compte rendu d'activité.

La production d'un tel document doit être ressentie comme un moyen d'information du public et une explication du mode de fonctionnement du service.

La distribution de gaz est régie par un contrat de concession, entre la commune et GRDF, rendu exécutoire le 25 Septembre 1995 pour une durée de 30 ans.

Cela concerne, pour la Commune, 429 clients (contre 431 l'année passée) pour 15 650 m de réseaux identique en 2019.

Le compte rendu fait état :

- des données de la concession (redevances, développement, interventions, inventaire du patrimoine...)
- des données qui concernent l'unité locale de GRDF sur le département

A noter : une redevance annuelle de fonctionnement dite R1 de 2 825 € en 2019 contre 2 677 € pour 2018.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Martial QUESTA, Adjoint délégué à l'aménagement urbain et développement durable,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte rendu annuel 2019 de concession du service GRDF,

 2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021
Reçu en préfecture le 04/02/2021
Affiché le 5 - FEV. 2021 
ID : 084-218400562-20210128-2021_01_5-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 JANVIER 2021**

N° : 2021.01.05

Après présentation de ce rapport,

- 1° - **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 de concession du service GRDF.
- 2° - **CHARGE** M. le Maire de l'information du public sur la mise à disposition pour consultation dudit rapport.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 4 février 2021,



Le Maire,
Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 05 / 02 / 2021 à :

- DST